



-4600-



FORESTVILLE
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 13 mai 2025, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Les membres suivants sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Les membres suivants sont absents :

Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.

Assiste également :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des derniers procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 8 avril 2025
- 4. Messages de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Semaine de la sécurité civile
 - 4.2 Relance du programme RénoRégion
- 5. Développement économique**
 - 5.1 Revue Côte-Nord ÉCONOMIQ
 - 5.2 Activités à l'aéroport
 - 5.3 Appui pour la relance et le maintien de la traverse Rimouski-Forestville



6. Développement culturel et communautaire

- 6.1 Message de la conseillère Mme Jannie Tremblay
- 6.2 Agent de développement municipal - Aide financière

7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

- 7.1 Message du conseiller M. Mario Desbiens
- 7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction
- 7.3 Dérogation mineure n° 2025-02 - 73, rue Verreault
- 7.4 Dérogation mineure n° 2025-03 - Terrain rue Verreault

8. Sécurité publique

- 8.1 Message du conseiller M. Richard Foster

9. Travaux publics

- 9.1 Message du conseiller M. Richard Foster
- 9.2 Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration (PAVL - PPA)

10. Tourisme

- 10.1 Message de Mme Gina L'Heureux

11. Hygiène du milieu

- 11.1 Message de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

- 12.1 Message du conseiller M. Carol Girard
- 12.2 Nettoyage des conduits de ventilation - Complexe Guy-Ouellet
- 12.3 Achat et installation caméra de surveillance parc centre-ville

13. Administration

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Aide financière accordée aux organismes
- 13.3 Tribunal administratif du travail - Mandat Tremblay Bois, avocats
- 13.4 Autorisation déplacements
- 13. Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés

14. Ressources humaines

- 14.1 Embauche journalier travaux publics

15. Actes législatifs

- 15.1 Avis de motion, présentation et adoption du 1^{er} de règlement n° 2025-334
- 15.2 Adoption de la politique n° 20250513 relative à la prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail



16. **Affaires nouvelles**
17. **Période de questions des citoyens**
18. **Clôture et levée de la séance**

Adoption des derniers procès-verbaux

250513-91

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 8 avril 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Appui pour la relance et le maintien de la traverse Rimouski Forestville

250513-92

CONSIDÉRANT la création de la Corporation de liaison maritime Rimouski-Forestville, Organisme sans but lucratif (OBNL), en février 2024 visant à officialiser une démarche partenariale tripartite entre les acteurs impliqués dans la relance et le développement du service de traverse Rimouski Forestville;

CONSIDÉRANT que la traverse soutient activement le développement régional, en assurant la fluidité des échanges économiques, la circulation de la main-d'œuvre et la croissance de l'activité touristique;

CONSIDÉRANT que les résultats d'une étude de marché démontrent qu'un service amélioré entraînerait une augmentation nette de la demande, tant pour les déplacements personnels que pour le transport de marchandises;

CONSIDÉRANT que la traverse Rimouski–Forestville constitue un service essentiel et complémentaire aux autres liaisons interrives, en facilitant l'accès aux territoires limitrophes tels que Charlevoix, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et les provinces maritimes, tout en soutenant les échanges économiques et la mobilité des travailleurs et des entreprises entre les deux rives ;

CONSIDÉRANT que la pérennité du service de traversier doit être assurée sur des bases claires de collaboration mutuelle entre les acteurs concernés;

CONSIDÉRANT que les traversiers de l'Est-du-Québec contribuent à désengorger les tronçons très sollicités des routes 132 et 138;

CONSIDÉRANT que la traverse Rimouski–Forestville est un lien maritime vital qui relie la Côte-Nord et le Bas-Saint-Laurent en seulement 60 minutes, réduisant les distances, les temps de déplacement et les émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que l'accès au Centre hospitalier régional de Rimouski est facilité lors de l'opération du service de traversier;

CONSIDÉRANT que cette liaison, en service saisonnier, constitue une alternative stratégique aux trajets routiers beaucoup plus longs et onéreux, tout en facilitant l'accès aux services essentiels pour les citoyens des deux rives;



CONSIDÉRANT que l’interruption prolongée de cette liaison menace de façon durable la perte d’un levier structurant essentiel pour les régions concernées, compromettant leur attractivité et freinant leur développement économique et territorial, d’où l’urgence de relancer le service et d’assurer son maintien sans nouvelle interruption;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, :

- La Ville de Forestville exprime son appui ferme et sans équivoque à la relance, au maintien et à la modernisation de la traverse Rimouski–Forestville.
- La Ville de Forestville insiste sur le fait que ce lien interrives constitue un moteur concret de développement régional durable, et qu’il doit être reconnu comme tel dans toute planification territoriale stratégique.
- La Ville de Forestville demande à la MRC de la HCN, aux instances gouvernementales et aux partenaires régionaux de poser des gestes concrets pour assurer la reprise et la pérennité de ce service.
- La présente résolution soit transmise aux élus municipaux, provinciaux et fédéraux, aux organisations économiques et touristiques.

**Agent de développement municipal - Aide financière
250513-93**

CONSIDÉRANT que la MRC de la Haute-Côte-Nord a révisé la politique de soutien aux projets structurants - Volet agent de développement municipal;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville dépose à la MRC une demande d’aide financière au montant de 30 000 \$ pour le projet d’agents de développement municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville s’engage à contribuer financièrement au projet pour un montant de 6 000 \$ prévu au budget courant 2025 du développement municipal;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d’autoriser Mme Alyson Durocher-Savard à déposer une demande d’aide financière à la MRC Haute-Côte-Nord, dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants - volet agent de développement municipal. Il est également résolu de l’autoriser à signer les formulaires requis et à fournir toute documentation nécessaire à la réalisation de ce projet.

**Rapport des permis de rénovation et de construction
250513-94**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Johanne Harvey, technicienne en finances et aide technique en urbanisme :

TYPE DE PERMIS	AVRIL		SOMMAIRE 2025		TOTAL 2024	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)			0	- \$	4	232 000.00 \$
Agrandissement			0	- \$	1	100 000.00 \$
Aménagement de terrain			0	- \$	1	95 011.00 \$
Branchement l'aqueduc et/ou égout			0	- \$	0	- \$
Changement d'usage			0	- \$	3	8 000.00 \$
Clôture			0	- \$	8	20 200.00 \$



TYPE DE PERMIS	AVRIL		SOMMAIRE 2025		TOTAL 2024	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Construction bâtiment principal			0	- \$	3	5 575 490.00 \$
Construction bâtiment accessoire	1	7 000.00 \$	2	177 000.00 \$	16	262 899.00 \$
Démolition			1	7 800.00 \$	6	(107 108.00) \$
Enseigne			0	- \$	0	- \$
Galerie/Perron/Patio			0	- \$	5	51 520.00 \$
Général	1	200.00 \$	2	27 800.00 \$	1	20 000.00 \$
Installation septique biofiltre			0	- \$	0	- \$
Installation septique			0	- \$	3	21 400.00 \$
Lotissement			2	- \$		
Piscine hors terre			0	- \$	2	22 000.00 \$
Puisage d'eau			0	- \$	1	25 915.00 \$
Rénovations / réparations	4	113 216.00 \$	15	2 278 348.00 \$	98	4 293 440.00 \$
Usage temporaire			0	- \$	0	- \$
Total	6	120 416.00 \$	22	2 490 948.00 \$	152	10 620 767.00 \$

**Dérogation mineure n° 2025-02 - 73, rue Verreault
250513-95**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par Mme Joëlle Tremblay pour sa résidence située au 73, rue Verreault sur le lot 5 550 189, afin de lui permettre de louer des chambres dans son sous-sol.

CONSIDÉRANT que le plafond du sous-sol de la requérante à une hauteur de 2.13 mètres alors que le paragraphe 5, alinéa 1 de l'article 62 du règlement de zonage n° 2009-236 exige une hauteur de 2.44 mètres

CONSIDÉRANT qu'un avis public de la dérogation mineure n° 2025-02 a été publié sur le site Internet de la Ville et a été partagé sur la Page Facebook;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne présente dans la salle n'a de commentaire à soumettre au conseil en regard avec cette demande de dérogation mineure. Ou la mairesse répond aux questions des citoyens présents à l'assemblée.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'avis donné par la Comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter cette demande de dérogation mineure qui ne cause aucun préjudice par une telle autorisation;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter, tel que présenté, la demande de dérogation mineure n° DM-2025-02 de Mme Joëlle Tremblay.

**Dérogation mineure n° 2025-03 - Terrain rue Verreault
250513-96**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Alain Landry pour un terrain qu'il veut acquérir de M. Arthur Tremblay sur une partie du lot 6 376 761.

CONSIDÉRANT que le requérant veut construire une résidence avec un garage intégré d'une superficie au sol égale à la superficie de la résidence alors que le règlement de zonage n° 2009-236 exige qu'un garage intégré ne dépasse pas 60 % de la superficie au sol.

CONSIDÉRANT qu'un avis public de la dérogation mineure n° 2025-03 a été publié sur le site Internet de la Ville et a été partagé sur la Page Facebook;



CONSIDÉRANT qu'aucune personne présente dans la salle n'a de commentaire à soumettre au conseil en regard avec cette demande de dérogation mineure. Ou la mairesse répond aux questions des citoyens présents à l'assemblée.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'avis donné par la Comité consultatif d'urbanisme qui recommande de refuser cette demande de dérogation mineure en raison du préjudice qui pourrait être causé par une telle autorisation;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de refuser, tel que présenté, la demande de dérogation mineure n° 2025-03 de M. Alain Landry.

Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration (PAVL-PPA)

250513-97

CONSIDÉRANT que la Ville désire améliorer la route de Paul-Baie;

CONSIDÉRANT que la Ville est admissible à une aide financière du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration (PAVL - PPA);

CONSIDÉRANT que la Ville confirme sa contribution financière au projet et qu'elle accepte de financer tout dépassement de coût ainsi que toute dépense non admissible au programme;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, Mme Alyson Durocher-Savard, directrice du développement économique à présenter et signer la demande d'aide financière après du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration (PAVL - PPA) pour son projet d'amélioration de la route de Paul-Baie.

Il est également résolu que la contribution financière, le dépassement de coût et les dépenses non admissibles soient pris à même le budget courant, selon les prévisions budgétaires établies.

Nettoyage des conduits de ventilation - Complexe Guy-Ouellet

250513-98

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu procéder au nettoyage des diffuseurs plafonniers, de l'unité sur le toit et le remplacement des filtres du secteur administratif du Complexe Guy-Ouellet;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée auprès d'une firme spécialisée, nous avons reçu l'offre suivante :

- LS Fraîcheur inc.7 800 \$

CONSIDÉRANT que l'article 11 du règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet de conclure des contrats de gré à gré, et ce, conformément au seuil par le ministre concernant les appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Gina Foster, directrice du service des loisirs;



Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'offre reçue et d'octroyer le contrat à LS Fraîcheur inc. au montant de 7 800 \$, plus taxes applicables, afin de procéder au nettoyage des diffuseurs plafonniers, de l'unité sur le toit et le remplacement des filtres du secteur administratif du Complexe Guy-Ouellet. Il est également résolu d'affecter le coût de ce projet à même le budget d'opérations.

**Achat et installation caméra de surveillance parc centre-ville
250513-99**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'installation de caméra de surveillance dans le parc centre-ville afin de dissuader le vandalisme récurrent;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée à une firme spécialisée, nous avons reçu l'offre suivante :

- Service et alarme Microtechnique..... 6 529.30 \$

CONSIDÉRANT que l'article 11 du règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet de conclure des contrats de gré à gré, et ce, conformément au seuil par le ministre concernant les appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Gina Foster, directrice du service des loisirs;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'offre reçue et d'octroyer le contrat à Service et alarme Microtechnique au montant de 6 529.30 \$ afin de procéder à l'achat et à l'installation de caméras de surveillance dans le parc centre-ville. Il est également résolu d'affecter le coût de ce projet à même le budget d'opérations.

**Approbation et paiement des comptes
250513-100**

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	366 375.03 \$
Comptes payés par chèques et par virement Internet	374 844.50 \$
Comptes à payer	81 028.29 \$
Total	<u>822 247.82</u> \$



Aide financière accordée aux organismes

250513-101

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités de l'organisme suivant ou des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Cercle des fermières	Congrès annuel	200 \$
Chœur les gens de mon pays Haute-Côte-Nord	Concerts de mai	50 \$
Club Lion	Tournoi de golf annuel	400 \$

Tribunal administratif du travail - Mandat Tremblay Bois, avocats

250513-102

CONSIDÉRANT qu'une plainte de harcèlement a été déposée auprès de la CNESST et que celle-ci a été transférée au Tribunal administratif du travail dans le dossier # 358-114;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un avocat afin de nous représenter dans ce dossier;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater Me Francis Fortin de la firme Tremblay Bois, avocats à nous représenter auprès du Tribunal administratif du travail.

Autorisation déplacement

250513-103

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver et d'autoriser les déplacements suivants :

M. Martin Bouchard, directeur du service incendie

Mme Lily Vachon, pompière préventionniste

Le 14 et le 21 avril 2025 | Québec | Installation gyrophares sur camion.

M. Mario Desbiens, conseiller au siège n° 2

Du 28 mai au 30 mai 2025 | New Richmond | Congrès des Villages-relais.

Mme Dominique Tremblay, directrice générale

Du 17 au 19 juin 2025 | Québec | Congrès de l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ).

Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés

250513-104

CONSIDÉRANT que la directrice générale a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue, au nom de la Ville, et ce, conformément à l'article 33 du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 36, la directrice générale doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.



-4608-

	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	13-05-2025	Mallette	Audit TECQ 2019-2024	6 250 \$

Embauche journalier travaux publics

250513-105

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de M. André Beaulieu à titre de journalier saisonnier conditionnellement aux conclusions de l'évaluation médicale, et ce, aux conditions de la convention collective en vigueur la date de référence est fixée le ou vers le 27 mai.

Avis de motion, présentation et adoption du 1er de règlement n° 2025 334

250513-106

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère Mme Nadine Gagné donne un avis de motion du règlement n° 2025-333 pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil.

CONSIDÉRANT que le 1^{er} projet de règlement a été remis aux membres du conseil pour étude et qu'il est déposé à cette même séance. Ce 1^{er} projet est disponible sur notre site Internet dans la section « Service aux citoyens » à l'onglet « Règlements municipaux » ou sur demande au service du greffe par courriel à greffe@forestville.ca ou au 418 587-2285 poste 1105.

CONSIDÉRANT que la mairesse mentionne que ce règlement va permettre d'adapter sa réglementation afin de permettre l'implantation des usages liées à la construction et les travaux publics dans la zone 255-C;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le 1^{er} projet de règlement n° 2025-334 modifiant le règlement n° 2009-236 relatif au zonage.

Une séance de consultation concernant ce règlement aura lieu le lundi 9 juin 2025 à 18 h 30.

Adoption de la politique n° 20250513 relative à la prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail

250513-107

CONSIDÉRANT que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les normes du travail (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a adopté une telle politique le 12 février 2019 (R-1902-34) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité



ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la Ville de Forestville abroge la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail 12 février 2019 (R-1902-34).

QUE la Ville de Forestville adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Nadine Gagné propose la levée à 19 h 50, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.